


# Le bon plan qui fait du bien

**50€**  
remboursés\*

**pour toute nouvelle souscription  
à un forfait Série Limitée 40 Go  
(hors changement d'offre)  
et l'achat concomitant  
d'un mobile d'un montant  
supérieur ou égal à 51 €**

 **Kit mains-libres recommandé.**

**Offre de remboursement différé, soumise à conditions et réservée aux particuliers, valable pour toute nouvelle souscription au forfait Série Limitée 40 Go (hors changement d'offre) et l'achat concomitant d'un mobile d'un montant supérieur ou égal à 51€ entre le 17 août et le 4 octobre 2023 inclus en boutique ou sur orange.fr et Service Clients.**

\* Offre réservée aux personnes physiques, majeures domiciliées en France métropolitaine. Offre limitée à une participation par ligne mobile. Offre non cumulable avec une autre promotion (ou remise salariée) sauf avec une offre de remboursement constructeurs. Voir conditions au verso de ce coupon. Orange, SA au capital de 10 640 226 396€ - 111, quai du Président Roosevelt 92449 Issy-les-Moulineaux CEDEX - 380 129 866 RCS Paris.

**orange**<sup>™</sup>

Du 17 août au 04 octobre 2023 inclus

# 50€ remboursés\*

Pour toute nouvelle souscription à un forfait Série Limitée 40 Go (hors changement d'offre) et l'achat concomitant d'un mobile d'un montant supérieur ou égal à 51 €

Pour bénéficier de l'offre il vous suffit de vous rendre sur le site internet

[www.serielimitee.remboursement.orange.fr](http://www.serielimitee.remboursement.orange.fr)

à partir du 17 août 2023 et jusqu'au 4 novembre 2023 inclus.

## Comment bénéficier de l'offre de remboursement ?

- 1 Achetez un téléphone mobile chez Orange avec la souscription d'un forfait Série Limitée 40 Go (hors changement d'offre) entre le 17 août et le 4 octobre 2023 inclus.**
- 2 Rendez-vous sur [www.serielimitee.remboursement.orange.fr](http://www.serielimitee.remboursement.orange.fr) (à réception de votre commande pour les achats en ligne ou service clients) jusqu'au 4 novembre 2023 inclus pour déclarer votre souscription et votre achat.**
- 3 Demandez votre remboursement en suivant les modalités suivantes :**
  - Indiquez le produit acheté
  - Téléchargez un scan de votre preuve d'achat mobile
  - Téléchargez le contrat d'abonnement de votre nouvelle ligne mobile Série Limitée 40 Go
  - Saisissez vos coordonnées personnelles
  - Saisissez votre IBAN et votre BIC (obligatoires pour se faire rembourser)
- 4 Validez votre participation.**

**Vous recevrez votre remboursement par virement sous 8 semaines à compter de la réception de votre inscription complète dans les délais.**

Vous pouvez suivre l'état de traitement de votre participation en vous rendant sur le site internet : [www.serielimitee.remboursement.orange.fr](http://www.serielimitee.remboursement.orange.fr) dans la rubrique « Suivi de participation » ou nous joindre par mail en utilisant le formulaire de contact et en rappelant la référence de l'opération (**ODR 50792**).

\* Voir conditions au recto.

Sera considérée comme nulle toute inscription illisible, incomplète ou transmise après la date limite d'envoi. Toutes coordonnées contenant des informations fausses ou erronées ou qui ne permettent pas de contacter l'inscrit, entraîneraient l'annulation de l'inscription concernée.

Orange met en œuvre des traitements de vos données personnelles afin de prendre en compte votre demande de remboursement. Ces traitements ont également pour finalités l'élaboration de statistiques afin d'améliorer les offres et services, et la lutte contre la fraude. L'ensemble des champs est obligatoire. Ces informations sont destinées aux équipes d'Orange et de ses sous-traitants. La durée de conservation des données traitées par Orange varie selon les usages et selon les durées de prescription et des obligations légales incombant à Orange. Par exemple, dans le cadre de la gestion de la relation contractuelle, vos données sont conservées pendant 3 ans à compter de la fin de celle-ci. Les données collectées sont susceptibles d'être traitées hors de l'Union Européenne. Dans ce cas, Orange prend les dispositions nécessaires avec ses sous-traitants pour garantir un niveau de protection de vos données adéquat et conforme à la réglementation applicable. Vous disposez d'un droit d'accès, de rectification et de suppression des données qui vous concernent. Vous pouvez demander la portabilité de ces dernières. Vous avez également le droit de vous opposer aux traitements réalisés ou d'en demander la limitation. Vous pouvez émettre des directives sur la conservation, la suppression ou la communication de vos données personnelles après votre décès. Pour exercer vos droits, écrivez à Orange Service Client Gestion des données personnelles 33732 Bordeaux cedex 9. Votre demande devra être accompagnée d'un justificatif d'identité. Vous pouvez également contacter le délégué à la protection des données personnelles d'Orange en écrivant à cette même adresse. Tout consommateur peut s'inscrire gratuitement sur une liste d'opposition dénommée « Bloctel » afin de ne plus être démarché téléphoniquement par un professionnel avec lequel il n'a pas de relation contractuelle en cours. Le consommateur peut s'inscrire sur le site [www.bloctel.gouv.fr](http://www.bloctel.gouv.fr). Il vous est recommandé de consulter la **Politique de protection des données personnelles d'Orange** disponible sur [orange.fr](http://orange.fr).

